

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 25 mai à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Madame Sandrine LARCHER, 1^{ère} Vice-Présidente.

Étaient présents : Madame Sandrine LARCHER, 1^{ère} Vice-Présidente, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Anne-Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Anaïs MONNIER, Robert NATALE, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Christian RAYOT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Virginie REY, Jean Michel TALON et Pierre VALLAT.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Philippe CHEVALIER à Gilles COURGEY, Catherine CREPIN à Anissa BRIKH, Gérard FESSELET à Daniel FRERY, Robert NATALE à Sandrine LARCHER, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, Annick PRENAT à Anne-Catherine BOBILLIER, Frédéric ROUSSE à Françoise THOMAS et Pierre VALLAT à Sandrine LARCHER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 11 mai 2022	Le 11 mai 2022	En exercice	50
		Présents	27
		Votants	37

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Emmanuelle PALMA GERARD est désignée.

2022-04-08 Attribution marché(s) de travaux pour la construction d'une maison du terroir à Vellescot

Rapporteur : Sandrine LARCHER

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 25 mai 2022,

La Communauté de Communes du Sud Territoire soucieuse de dynamiser l'activité économique et renforcer son offre touristique et culturelle a décidé de développer la promotion des circuits courts issus de l'agriculture ou de l'artisanat local sur son territoire à travers un point de vente structuré permettant une mutualisation de l'offre locale pour les producteurs locaux ou régionaux.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée pour un marché de travaux afin de construire une maison du terroir située à l'entrée ouest de la commune de Vellescot sur un terrain de 2 090 m². La construction de ce bâtiment de plain-pied de 280 m² est destinée à recevoir du public avec principalement une surface de vente de 168 m² et des réserves de 63 m² essentiellement constituées de chambres froides. Ce marché, publié le 08 avril 2022, est divisé en 12 lots :

- Lot N°01 : Terrassement – Voirie - Réseaux
- Lot N°02 : Gros œuvre
- Lot N°03 : Charpente métallique - Serrurerie
- Lot N°04 : Couverture – Etanchéité - Bardages
- Lot N°05 : Menuiseries Extérieures Aluminium
- Lot N°06 : Menuiseries Intérieures Bois
- Lot N°07 : Plâtrerie - Peinture
- Lot N°08 : Carrelage - Faïence
- Lot N°09 : Faux Plafonds
- Lot N°10 : Chambres Froides
- Lot N°11 : Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaire
- Lot N°12 : Electricité

La CAO a déclaré sans suite la procédure en cours concernant les **lots 01 et 02** pour motif d'intérêt général d'ordre technique lié à de nouvelles exigences structurelles consécutives au résultat d'une étude géotechnique, exigences apparues après la mise en concurrence et de valider qu'une nouvelle procédure soit lancée incluant les nouvelles exigences techniques pour ces deux lots.

Après analyse des candidatures et des offres, la CAO a donc décidé :

- **pour les lots 01 et 02** de déclarer sans suite la procédure en cours pour motif d'intérêt général d'ordre technique et de relancer une nouvelle procédure,
- **pour les lots 03 à 12** d'attribuer au groupement d'entreprises l'AUBE pour un montant de 356 000.00 € HT (trois cent cinquante-six mille euros Hors Taxes)

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de prendre acte de l'attribution par la commission d'appel d'offres du marché au groupement d'entreprises cité ci-dessus pour les lots 03 à 12,**
- **de valider l'attribution du marché au groupement d'entreprises cité ci-dessus,**
- **de prendre acte pour les lots 01 et 02 de la déclaration sans suite de la procédure pour motif d'intérêt général d'ordre technique et de relancer une nouvelle procédure,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ce marché.**

La vice-Présidente soussignée, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

La vice-Présidente,

La vice-Présidente
Sandrine LARCHER

Et publication ou notification le **JEUDI 02 JUIN 2022**

La vice-Présidente,

La vice-Présidente
Sandrine LARCHER

